



Mot du maire

Des nouvelles de votre municipalité
Juin 2019

Attention à la vitesse – nos enfants arrivent!

L'approche de la fin des classes et l'arrivée du beau temps signifient aussi l'arrivée en bloc des familles, incluant les enfants qui se réjouissent de se retrouver dans la nature à Ivry-sur-le-Lac.

Nous ne pouvons pas le répéter assez souvent. Attention à la vitesse! Et, pendant que vous y êtes, pensez donc aussi à rappeler à vos invités de ralentir. Souvent les gens sont pressés et pensent malheureusement qu'étant donné qu'ils circulent sur une route secondaire, les risques sont moins élevés, mais c'est plutôt l'inverse!

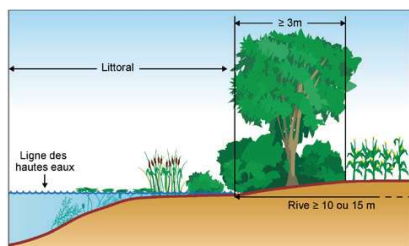


Sur certaines routes étroites, la limite de vitesse est moins élevée que sur d'autres chemins. Les raisons sont simples, c'est parce qu'il y a des gens qui marchent, certains se baladent en bicyclette, d'autres courent, et plusieurs traversent souvent les routes pour se rendre à leur quai.

Donc, pensez-y deux fois avant de faire de la vitesse! C'est important et il n'y a pas de deuxième chance si un malheur arrive!

Par ailleurs, cette année, notre policier parrain de la Sûreté du Québec, sera plus souvent sur le territoire et une de ses tâches est de faire en sorte que les gens respectent les limites de vitesse. Merci grandement de votre collaboration!

Activités – Protection des rives – campagne de sensibilisation en cours



La protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides est une priorité. En vue de susciter un changement de comportement chez les citoyens, nous annonçons une période de sensibilisation intensive, suivie de mesures incitatives pour améliorer et protéger la santé des lacs.

Et bien, la campagne de sensibilisation bat son plein. Jessica Krejcik, agente de liaison du Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, en poste depuis mai, se fera un plaisir de répondre à vos questions. Cette ressource rare et gratuite est ici pour la saison estivale seulement, donc n'hésitez pas à communiquer avec elle si vous voulez tout simplement jaser sur cet enjeu important ou pour vous inscrire à une ou plusieurs activités. Elle est disponible par courriel à bleu.ivry@gmail.com ou par téléphone au 819-321-2332 p.3704.

Voici les activités auxquelles les citoyens peuvent participer. Ces activités ont été conçues pour vous aider à mieux comprendre les enjeux et vous aider dans vos efforts de revégétalisation des bandes riveraines et la protection de nos précieux lacs. Inscrivez-vous à autant de sessions que vous le souhaitez :

1) Visite de sensibilisation et conseils gratuits

Depuis le 1^{er} juin, Jessica fait du porte-à-porte pour sensibiliser les gens sur l'importance de protéger nos rives. **Elle offre des conseils personnalisés et gratuits** concernant l'état de la bande riveraine et les bonnes pratiques à adopter. Prenez un rendez-vous avec elle ou appelez-la pour lui poser des questions. Nous vous prions de bien vouloir lui ouvrir votre porte et prendre quelques minutes pour l'écouter lorsqu'elle passera chez vous, c'est riche ce qu'elle a à vous transmettre et servira à toutes vos générations futures!

2) 22-23 juin – Formation et travail-terrain - caractérisation de la bande riveraine – Lac Manitou

Rencontre à 9 h à l'Hôtel de Ville, 601 chemin de la Gare

Ceci est une opportunité rêvée, d'apprendre pendant 2 heures (session théorique), comment faire pour caractériser les bandes riveraines, en déterminant à quelle catégorie se trouve l'utilisation des sols et les types d'aménagement des bandes riveraines, incluant la dégradation du rivage. Par la suite, vous irez constater vous-même l'état de la situation en vous promenant sur le lac et en participant à la caractérisation de la bande riveraine du Lac Manitou.

3) 13 juillet – Atelier sur le revégétalisation des rives

9 h à 11 h – l'Hôtel de Ville, 601 chemin de la Gare

Cet atelier de 2 heures vise à vous montrer, entre autre, les diverses techniques qui peuvent être utilisées pour revégétaliser une bande riveraine ainsi que des recommandations sur les types, les espèces et les quantités de plantes à cultiver sur les rives. Ce sera une formation très intéressante, soyez-y!

4) 27 juillet – Formation sur les plantes aquatiques

9 h à 13 h – l'Hôtel de Ville, 601 chemin de la Gare

Pour ceux qui sont intéressés à participer à la caractérisation des plantes aquatiques sur les lacs Manitou, de la Grise et Fer-à-Cheval (voir ici-bas), il sera nécessaire de participer au préalable à une formation de deux heures pour apprendre comment détecter les plantes exotiques envahissantes et les différencier des plantes indigènes avec lesquelles celles-ci peuvent être confondues.

5) Caractérisation des plantes aquatiques (28 juillet – Lac Fer-à-Cheval; 2 août – Lac de la Grise; et, 10 et 11 août – Lac Manitou) *Détails à suivre quant aux heures et lieux de rencontre*

Le but de ces sessions qui se dérouleront sur le terrain est de créer un inventaire des plantes aquatiques présentes dans ces lacs. Nous espérons, bien sûr, confirmer qu'il n'y a toujours pas de plantes envahissantes. En profitant de cette formation, vous disposerez également d'une base de connaissances continue et durable que vous voudrez peut-être transmettre à d'autres, augmentant ainsi la prise de conscience de l'ensemble de la communauté.

Propagation des plantes envahissantes – pas limitée aux embarcations

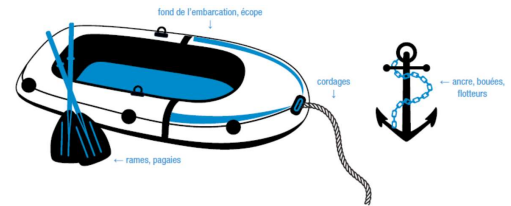


On ne peut pas en parler assez souvent. Plusieurs lacs dans la région sont déjà contaminés par les plantes exotiques envahissantes comme le myriophylle à épi. Que pouvons-nous faire pour nous assurer que celles-ci ne se propagent pas dans nos lacs?

Voici la première question à se poser : est-ce que l'article que je mets dans le lac a déjà été mis dans un autre plan d'eau, que ce soit une combinaison de plongée, une veste de sauvetage, une embarcation et sa remorque ou une canne à pêche.

Si oui, voici les étapes à suivre recommandées dans le Guide des bonnes pratiques du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour laver une embarcation (et tout autre article ayant été dans un autre plan d'eau) avant de la mettre dans un nouveau plan d'eau.

- **Inspecter** minutieusement l'embarcation, la remorque et le matériel utilisés lors d'activités nautiques et qui constituent des vecteurs d'introduction et **retirer** tous les fragments de plantes, tous autres organismes visibles et toutes boues
- **Vider**, à une distance sécuritaire du lac, toute l'eau qui peut se trouver à bord et dans les différentes parties de l'embarcation (bateau, chaloupe, kayak, pédalo, etc.), y compris la cale, le fond de l'embarcation, les viviers, le moteur, les caissons, etc. Aussi, examinez soigneusement la remorque
- **Nettoyer et sécher** l'embarcation, la remorque et tout le matériel utilisé en milieu aquatique comme les pagaies, l'ancre, le matériel de pêche, les vestes de sauvetages, les skis nautiques, etc.
- **Répéter** ces étapes chaque fois que vous prévoyez visiter un plan d'eau différent.



Pour savoir comment bien nettoyer les embarcations, consultez la vidéo intitulée «Espèces exotiques envahissantes : 5 étapes pour protéger son lac» sur YouTube à www.youtube.com/watch?v=RC4qLKF6ofg.

*** Le préposé vous guidera dans ce procédé et vous recommandera la station de lavage au besoin. Malgré que nous n'avons jamais ... ou presque de non-résidents qui font des mises à l'eau, nous vous rassurons sur le fait que tous les non-résidents doivent sans exception nous transmettre un certificat de lavage d'une station reconnue avant la mise à l'eau.

Limites de vitesse des embarcations – Lac Manitou

Avant l'arrivée officielle de la période estivale, nous avons cru bon faire un petit rappel quant aux limites de vitesses pour les embarcations sur le Lac Manitou, et ce en vertu du Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments :

Article du règlement fédéral	Description	Vitesse maximale (km/h)
50	Lac Manitou à l'extérieur des zones indiquées aux articles 51 à 53	55
51	À 23 mètres ou moins de la rive du lac Manitou	10
52	Lac Manitou entre la baie Nord et la pointe Adams	10
53	Lac Manitou dans le détroit de l'île connue localement sous le nom de l'île McCall	10

Aussi souvenez-vous que la Baie Lacasse, étant relativement petite, doit être partagée avec les baigneurs, les kayaks, les canots, les voiliers et les bateaux à moteur. La priorité appartient aux baigneurs et aux embarcations sans moteur. Donc si vous conduisez une embarcation à moteur, tenez-vous au moins à 50 mètres des autres utilisateurs. La sécurité d'abord!

Activités nautiques – heures permises – Lac Manitou

En vertu de l'Annexe 7 – Partie 5 (Québec) du règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, les heures permises sur le Lac Manitou, pour tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif sont les suivantes : de 10 h à midi et de 16 h à 19 h.



Quant à l'utilisation des bateaux de type wakeboard, la Municipalité demande aux citoyens de ne pas utiliser les amplificateurs de vagues en raison des hauts fonds, de l'érosion créée aux abords du lac et des dommages causés aux quais des résidents.

Vos permis de construction – à être affichés!



Nous recevons souvent des appels ou des courriels demandant si un résident a un permis pour effectuer des travaux. Nous avons donc cru bon de vous rappeler que les permis de construction doivent être clairement affichés dans un endroit visible pendant toute la période des travaux.

En vertu de l'article 12 du règlement 2013-059 sur les permis et certificats, les requérants d'un permis ou d'une autorité doivent «afficher tout permis ou tout certificat d'autorisation de manière à ce qu'il soit bien en vue, durant toute la durée des travaux ou de l'usage autorisé par le permis ou le certificat».

Évitez ainsi que vos voisins appellent pour se plaindre des travaux effectués sans permis.

Réforme cadastrale – nouveaux échéanciers

En février, nous vous avons décrit le processus et les étapes que Rado, Corbeil et Généreux devaient franchir pour produire le plan cadastral rénové. Ces dates ayant quelque peu changé, nous désirons les partager avec vous :

- En juillet 2017, une lettre de démarrage a été envoyée à tous les citoyens les invitant à transmettre à l'arpenteur-géomètre une copie de tout document privé qu'ils détiennent sur leur propriété (un certificat de localisation, un plan d'arpentage ou une description technique);
- **En septembre ou octobre 2019**, les citoyens seront invités à participer à une rencontre avec Rado, Corbeil et Généreux. Ceci permettra aux citoyens de consulter et commenter le nouveau plan de cadastre sur lequel sont représentées les propriétés;
- Au plus tard, à la recommandation du Gouvernement du Québec, ce sera en **février 2020**, que le nouveau plan sera déposé et les citoyens pourront, s'ils en jugent nécessaire, faire une demande de révision;
- Suite à une demande de révision, au besoin, un avis de modification sera émis confirmant les changements apportés.



Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur Mot du Maire, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,
Daniel Charette
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
info@ivry-sur-le-lac.qc.ca